

1. Cette manifestation est ouverte aux professionnels et aux particuliers.
2. Les réservations et règlements sont à effectués avant le 29 mai 2019.
3. Passé le 29 mai plus aucune annulation ne sera possible. L'exposant, qui ne serait pas présent, verrait son règlement encaissé.
4. L'accueil des exposants se fera le dimanche 02 juin à partir de 06H30.
5. Les exposants s'engagent à ne pas remballer avant 18H et de laisser leur emplacement propre. Les poubelles seront enlevées et déposées à l'endroit prévu à cet effet.
6. La marchandise exposée reste sous la responsabilité de l'exposant.
7. Les emplacements sont nominatifs, il ne sera autorisé aucune modification sans accord de l'organisation.

---

**Bulletin d'inscription à retourner accompagner du règlement à :**

Tennis club de Pont-Aven, 4 Hent Koz Néo, 29930 Pont-Aven

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTALE : ..... VILLE : .....

TEL : ..... MAIL : .....

PIECE D'IDENTITE : carte d'identité-passeport- permis de conduire (rayer les mentions inutiles)

N° : ..... DELIVRE PAR : .....

LE : .....

Déclaration sur l'honneur de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (art. R321-9 du code civile)

SIGNATURE :

**PROFESSIONNELS** N° RC : .....

NOMBRE de mètre sans table: ..... X 4€ = ..... €

NOMBRE DE PERSONNES PRESENTENT SUR LE STAND : .....

**REGLEMENT PAR CHEQUES CI-JOINT, A L'ORDRE DU « TENNIS CLUB DE PONT-AVEN »**